

**DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU DIPLÔME D'UNIVERSITE ORTHOPEDIE
PORTE PAR L'UFR PHARMACIE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 18 MARS 2025,**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le Décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création
de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les Statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la Délibération du Conseil d'Administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'Université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De renouveler le Diplôme d'Université « Orthopédie » porté par l'UFR Pharmacie, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 44

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 26 mars 2025

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DU Orthopédie

- Renouvellement -

UFR de rattachement : UFR Pharmacie
Etablissement(s) partenaire(s) : /
Responsable du diplôme : BOYER Anne
Validation à compter du : 18 mars 2025
Validation accordée jusqu'à fin 2026-2027
Délibération CFVU N° 2025-03-18_08

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Cette formation, sanctionnée par un Diplôme d'Université, s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 30 décembre 1985 « fixant les critères de compétence nécessaires à l'obtention de l'agrément des fournisseurs d'articles de petits appareillages d'orthopédie aux bénéficiaires des régimes de protection sociale ».

L'obtention du DU Orthopédie confère l'agrément d'orthopédiste orthésiste (arrêté 1er février 2011)

La formation a pour objectif de permettre aux participants de :

- Acquérir une compétence technique nécessaire à l'obtention de l'agrément Sécurité Sociale
- Acquérir des connaissances en législation pharmaceutique concernant les appareillages orthopédiques
- Disposer d'une aptitude à dispenser des appareillages orthopédiques les mieux adaptés aux patients
- Revoir les notions d'anatomie (paroi abdominale, colonne vertébrale, membres supérieurs et inférieurs, réseau veineux et lymphatiques)

II – Composante porteuse du projet

UFR Pharmacie

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucune

IV – Partenaires de la formation (

aucun

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : Anne BOYER

Statut : MCU-PH

Coordonnées : UFR Pharmacie anne.boyer@uca.fr

Coordonnateur :

Nom, Prénom : Yoann LE BASLE

Statut : AHU

Coordonnées : UFR Pharmacie yoann.le_basle@uca.fr

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Anne BOYER, MCU-PH, UFR de Pharmacie
- Yoann LE BASLE, AHU, UFR de Pharmacie
- Marie-Ange COUDORE : MCU, UFR de Pharmacie
- Emmanuel COUDEYRE, PU-PH, UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

Etudiant(e) désigné(e) à chaque promotion

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Hélène THIEL, PH Médecine vasculaire, CHU de Clermont-Ferrand

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2014

Première année universitaire concernée par la demande : Renouvellement 2024 - 2025

Niveau de la formation : 3^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	- Etudiants en 6^{ème} année des études Pharmaceutiques parcours Officine - Etudiants en année de thèse Pharmacie parcours Officine - Internes et Docteurs juniors en Pharmacie hospitalière	Être en cours de cursus et présenter un justificatif d'inscription
RE FC	- Pharmacien	Être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

Cas particulier : Les préparateurs en pharmacie sont autorisés à suivre les enseignements du DU dans le cadre de la formation attestante uniquement.

Durée de la formation : 1 année universitaire soit 120h + 2h30 d'examen

Calendrier de la formation : Enseignements de mars à juin / examen en juin

Lieu de la formation : UFR de Pharmacie

Ouverture en formation initiale (FI) : oui

Ouverture en formation continue (RE/FC) : oui

	2024-2025	A partir de 2025-2026
Tarif 1 (tarif plein)	1 540 €	1 586,20 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	1 045 €	1 076,35 €
Tarif Formation Attestante	1 340 €	1 380,20 €

Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation : 10 tarif plein ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 30

Période d'inscription / de candidature : jusqu'à 1 mois avant le début de la formation

Contact Scolarité : Unité Mixte de Formation Continue en Santé – 04.73.17.80.25 – umfcs.medpha@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

120h d'enseignements dont 50h d'enseignements universitaires et 70h de formation pratique clinique à l'UFR, et 2h30 d'examen

Enseignements de mars à juin sous forme de 4 sessions d'une semaine.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Règlementation relative à l'exercice de la profession	13 h		13 h		Epreuve écrite notée sur 80 d'une durée de 2h	0.8	Epreuve pratique de reconnaissance de matériel durée 30 min	0.2	Juin	
UE 2 : Anatomie, physiologie, pathologies et traumatologie	47 h		47 h							
UE 3 : Matériel médical et Technologies	40.5 h		33.5 h	7 h						
UE 4 : (module DPC) Angiologie et lymphologie	19.5 h		19.5 h							
Total	120 h		113 h	7 h						

III – Règles de délivrance du diplôme

Pour être admis, les apprenants doivent obtenir la moyenne générale (50/100) à l'issue de l'épreuve écrite notée sur 80 et de l'épreuve pratique notée sur 20.

En cas d'échec à la première session, aucune seconde session n'est prévue.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	
Acquérir une compétence technique nécessaire à l'obtention de l'agrément Sécurité Sociale	X				
Acquérir des connaissances en législation pharmaceutique concernant les appareillages orthopédiques	X				
Disposer d'une aptitude à dispenser des appareillages orthopédiques les mieux adaptés aux patients		X	X	X	
Prendre des mesures destinées à la réalisation et l'application d'orthèses chez le patient			X	X	

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	UE	Volume horaire TD/TP
BOYER Anne	UCA - UFR de Pharmacie	MCU-PH	Pharmacien	3/4	11.5 TD
LE BASLE Yoann	UCA - UFR de Pharmacie	AHU	Pharmacien	1/4	2 TD
COUDORE Marie-Ange	UCA - UFR de Pharmacie	MCU	Enseignante	2	3 TD
COUDEYRE Emmanuel	UCA - UFR de Médecine	PU-PH	Médecine du sport	2	3 TD
ERIVAN Roger	UCA - UFR de Médecine	PU-PH	Chirurgien orthopédiste	2	9 TD
PHAM DANG Nathalie	UCA - UFR de Médecine	PU-PH	Chirurgie maxillo-faciale	2	3 TD
SLIM Karem	UCA - UFR de Médecine	PU-PH	Chirurgie digestive	2	3 TD
EMERING Chantal	CHU Clermont-Ferrand	IE	Chirurgien plasticien	2	3 TD
LANHERS Charlotte	CHU Clermont-Ferrand	IE	Médecin – Médecine physique et réadaptation	2	3 TD
MALLOCHET Sandrine	CHU Clermont-Ferrand	IE	Rhumatologue	2	3 TD
THIEL Hélène	CHU Clermont-Ferrand	IE	Médecin – Médecine vasculaire	4	2 TD
VILLATTE Guillaume	CHU Clermont-Ferrand	IE	Chirurgien orthopédiste	2	6 TD
TOURLONIAS Nathalie	Pharmacie République Clermont-Ferrand	IE	Pharmacien	1	2.5 TD
VALENDUC Cédric	Direction régionale du service médical Auvergne-Rhône-Alpes	IE	Pharmacien	1	6 TD
SERPOLLET Thierry	Caisse Régionale Appareillage Toulon	IE	Ingénieur en appareillage orthopédique	2/3	5.5 TD/7 TP
SOULIER Gérard	Cabinet de podologie, Clermont Fd	IE	Docteur en médecine	2	5 TD
PEIGUE Fabrice	Cabinet de podologie, Clermont Fd	IE	Orthopédiste, Orthésiste	3	1.5 TD
FOUILLIT Mireille	Laboratoire Gibaud	IE	Orthopédiste, orthésiste	1/3	4.5 TD
IBRY Bernard	Laboratoire Orliman	IE	Formateur Technique	3	4 TD
VERNHES Frédéric	Laboratoire Thuasne	IE	Formateur Technique	3/4	10.5 TD
BONNET Olivier	Laboratoire DJO France	IE	Formateur Technique	3	7 TD
DZIEDZIC Stéphanie	Laboratoire DJO France	IE	Formateur Technique		
BEAUGENDRE Lydie	Laboratoire COOPER	IE	Formateur Technique	3	4 TD
TORRES Claudie	Laboratoire Sigvaris	IE	Formateur Technique	4	4 TD
LANGLAIS Gilles	Laboratoire Lohmann&Rauscher	IE	Formateur Technique	4	4 TD

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 34.5 h

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 82.5 h

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

- Anne BOYER, MCU-PH, UFR de Pharmacie
- Yoann LE BASLE, AHU, UFR de Pharmacie
- Marie-Ange COUDORE : MCU, UFR de Pharmacie
- Roger ERIVAN, PU-PH, UFR de Médecine et des Professions Paramédicales
- Emmanuel COUDEYRE, PU-PH, UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

VII – Modalités d'admission

Dossier de candidature à compléter (CV, lettre de motivation, copie des diplômes)

Pour les candidats en FI : joindre un justificatif d'inscription et, le cas échéant, une attestation du maître de stage autorisant le candidat à s'absenter pour suivre la formation

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU propose un module DPC

Avis favorable du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires : 22 01 2025 à l'unanimité

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 03 2025

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2026-2027

Signature de la Vice-Présidente Formation en charge du CFVU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR DE PHARMACIE
SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 22 JANVIER 2025

Le Conseil de l'UFR de Pharmacie s'est réuni le mercredi 22 janvier 2025 à 10h, sous la présidence de Madame Christiane FORESTIER, Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

ORDRE DU JOUR :

Formation continue

La parole est donnée à Madame Catherine FELGINES en charge de la Formation Continue au sein de l'équipe décanale.

- Premier point : renouvellement DU orthopédie

Type	Intitulé	Responsable pédagogique	Création Renouvellement Modification	Objet de la demande	Tarifs
D.U. en pré-anatomie	Diplôme Universitaire Orthopédie	Aline BOYER Coordonnateur : Yvan LE BASLE	Renouvellement sans modifications substantielles	I) Responsables du DU Apport du Docteur Yvan LE BASLE en tant que coordinateur du DU II) Composition du Conseil de Perfectionnement Mise à jour de la liste des membres III) Majorité de la formation Modification de la durée d'examen à 2h30 (au lieu de 2h00) avec une épreuve écrite de 2h et une épreuve pratique de reconnaissance de matériel de 30 minutes IV) Compétences acquises pendant la formation Apport du Docteur de compétences V) Equipe pédagogique Mise à jour de la liste des intervenants VI) Composition du jury Mise à jour de la liste du jury	Tarif réduit : 950 € (étudiants) Tarif plein : 1 400 € Formation associative : 1 200 €

La formation sera ouverte en formation initiale aux étudiants en 6^{ème} année. Cette nouveauté questionne sur la compatibilité avec les emplois du temps des étudiants, notamment des stages de fin d'année. Il est également demandé si d'éventuelles discussions pourraient être engagées avec les maîtres de stage afin de rattraper les quatre semaines de formation sur un mois de stage supplémentaire. Ce dernier point interroge sur la protection des étudiants garantie par leurs conventions de stage, il est évoqué d'inclure cette formation dans la convention. Attention toutefois à garantir que cette formation ne tombe pas durant les horaires de cours.

Cette année, Madame le Doyen précise qu'il n'y a pas d'étudiant concernés.

Le renouvellement du DU orthopédie est soumis au vote de l'assemblée et approuvé à l'unanimité.